



USS Union syndicale suisse

[www.uss.ch](http://www.uss.ch)

## Révision de la loi sur l'assurance-chômage

### **Si les profiteurs paient des cotisations normales, l'assurance sera assainie**

*L'assurance-chômage recevrait 600 millions de recettes supplémentaires si les profiteurs payaient des cotisations sur la totalité de leurs salaires. Et les déficits de cette assurance disparaîtraient. Mais le Conseil fédéral et le Parlement veulent qu'un maçon ne reçoive plus que 1900 francs une fois tombé au chômage. Ils veulent aussi reporter les coûts sur les cantons et les communes. Un NON s'impose plus que jamais le 26 septembre prochain !*

Daniel Lampart, économiste en chef de l'USS/fq

La semaine passée, le Secrétariat d'État à l'économie, le SECO, a dû reconnaître que si les hauts revenus payaient proportionnellement autant de cotisations à l'assurance-chômage que les salarié(e)s « normaux », les recettes et les dépenses de cette dernière seraient équilibrées. Aujourd'hui, les parts de salaire supérieures à 126 000 francs ne paient pas ces cotisations. Monsieur Brady Dougan ne paie ainsi que 2520 francs de cotisations à l'assurance-chômage. Si ce plafond tombait, cette dernière aurait 600 millions de recettes supplémentaires. En son temps, pendant les délibérations parlementaires, le SECO parlait d'un peu plus de 400 millions. Raison pour laquelle, le déplafonnement des cotisations n'a pas été sérieusement examiné par le Parlement, lors de la révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI). Cela, alors qu'il va de soi dans les assurances sociales suisses que sont l'AVS et l'AI.

Qu'il s'agisse désormais de 600 millions de francs change totalement la donne. Même la conseillère aux États zurichoise Verena Dieter, coprésidente du comité pour le « oui » à cette révision, a déclaré, dans l'*Aargauer Zeitung* que les débats du Parlement auraient peut-être pris une autre tournure si les parlementaires avaient eu les bons chiffres. Et elle veut en parler à son comité pour savoir s'il ne faudrait pas intervenir aux Chambres pour demander que les hauts revenus contribuent plus à l'assurance-chômage. Bref, la 4<sup>e</sup> révision de cette dernière est mort-née.

### Des pertes énormes

La révision de la LACI aura des effets négatifs pour une grande partie de la population. Presque la moitié des personnes entre 20 et 64 ans n'ont pas d'obligations familiales envers des enfants. Si le démantèlement des prestations a lieu, ces personnes devront attendre beaucoup plus longtemps pour toucher des indemnités de chômage. Un maçon de 55 ans, dont les enfants ont quitté la maison et qui touche un salaire mensuel d'environ 5000 francs par mois, ne recevra plus que 1900 francs s'il tombe au chômage. Il a versé plus de 20 000 francs de cotisations à l'assurance-chômage pendant sa vie professionnelle et maintenant, il est contraint de demander l'aide sociale. Et tant pis pour le principe d'assurance que la révision devait pourtant renforcer. Les jeunes, les moins jeunes, ainsi que les femmes qui reviennent dans le monde du travail ou les personnes qui veulent retravailler après une maladie ou un accident seront punis par une baisse des prestations (moins d'indemnités journalières). Et celles et ceux qui vivent dans des régions où le chômage fait des ravages se retrouveront plus rapidement en fin de droit.



USS Union syndicale suisse

[www.uss.ch](http://www.uss.ch)

### Pas d'économies en vue, mais un transfert des coûts

Ce que la majorité de droite du Parlement a décidé n'est pas seulement injuste, c'est même une pseudo-solution. De fait, ce que l'assurance-chômage économiserait serait en réalité reporté sur les cantons et les communes... qui devraient, tôt ou tard, augmenter leurs impôts. Les partisans de cette révision se gardent bien de le dire ! Cette dernière coûterait en effet presque 100 francs par contribuable. Et les personnes à l'AVS devraient également passer à la caisse, alors qu'elles n'ont plus besoin d'assurance-chômage.

Pour l'USS, il est clair que cette révision injuste doit être rejetée. Ce dont nous avons besoin ici, c'est d'un financement juste. Un financement auquel les profiteurs de ces dernières années doivent contribuer sur la totalité de leurs salaires.

uss-infos 11 / 2010